

"Rapport"

Le Délégué du Conseil Fédéral  
aux oeuvres d'entraide internationale

Berne, le 20 juin 1945,  
Effingerstrasse 4.

20 JUN 1945

PC  
P

B.55.45.16.- A0.-

urki  
21 JUN 1945

Cher Monsieur,

Comme suite à notre entretien de tout à l'heure, je me permets de revenir sur la question des 350 enfants de Buchenwald, dont vous avez bien voulu m'annoncer hier l'arrivée attendue demain à Thionville en direction de Bâle.

Comme vous le savez, l'offre faite par le Don suisse aux autorités de l'UNRRA et au SHAEF d'accueillir en Suisse, avec l'accord de l'autorité fédérale, pour un séjour temporaire, jusqu'à concurrence de 2000 enfants trouvés dans des camps de concentration en Allemagne, tenait compte de ce que le délégué en Suisse du Comité intergouvernemental se faisait fort de trouver, le moment venu, des pays d'accueil pour ceux des enfants qui ne pourraient rentrer dans l'état dont ils sont originaires.

Ainsi que je vous l'ai brièvement exposé au cours de votre visite de ce jour, le Dr. Rothmund formule certaines réserves quant à la possibilité de nous débarrasser, à l'expiration de leur séjour, des 350 enfants que, sur la demande pressante des autorités interalliées, les autorités suisses ont autorisé le Don suisse d'accueillir en Suisse.

Logiquement, les autorités fédérales compétentes devraient, au vu de cette communication du délégué du Comité intergouvernemental, s'opposer à l'entrée (de ce groupe d'enfants en Suisse) ou demander qu'il soit retenu à Thionville jusqu'à ce que la question de leur évacuation de Suisse à l'expiration de leur séjour soit réglée.

./.

Monsieur Royall T y l e r  
c/o Société des Nations  
Genève

Discuté avec Mr. Tyler qui envisage, lorsque le conseil sera tenu, d'écrire une lettre à un ami aux Headquarters de l'UNRRA à Londres pour lui exposer toute l'affaire et solliciter si possible une assurance de "doublement" de moins un effort pour nous débarrasser de ces adolescents.

Convaincu que je lui fournirai un exposé réceptif dommains.

MB.

Que 22/6/45 Edith.



B. 55.45.16 - 40 -

Berne, le 20 Juin 1945  
M. Haller

Le Dr. Jezler, qui dirige le service responsable en cette matière, a pris la détermination, après m'avoir consulté, de ne pas s'opposer à l'admission de ces enfants lorsqu'ils se présenteront à la frontière suisse. En revanche, il serait comme moi-même très heureux que l'attention des autorités alliées compétentes fût attirée sur les circonstances qui précèdent et qu'elles soient sollicitées de remédier dans la mesure qui pourrait s'avérer nécessaire aux conséquences d'un échec du Comité intergouvernemental.

Au cas où vous jugeriez pouvoir faire une démarche dans ce sens, nous vous en serions naturellement très reconnaissants. Il faudrait bien entendu éviter que l'on croie que nous subordonnons à la dernière minute l'admission des enfants en question à un engagement ou à une promesse qu'il est impossible de nous donner à bref délai.

Croyez, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

sig. Haller

20 JUIN 1945

Royaume Néerlandais

o/c Société des Nations

Génève

Préfecture des Indes Néerlandaises, Batavia

Le Directeur des Indes Néerlandaises, Batavia

Le Directeur des Indes Néerlandaises, Batavia

Le Directeur des Indes Néerlandaises, Batavia

Le Directeur des Indes Néerlandaises, Batavia

Le Directeur des Indes Néerlandaises, Batavia

M.H.